



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délits

Question écrite n° 94166

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le traitement de la délinquance et de la criminalité par la police et la justice. De nombreux actes délictueux susceptibles d'être poursuivis et punis sont peu à peu écartés du système judiciaire, ayant été mis de côté ou tout simplement oubliés. Finalement, seule une minorité d'entre eux sera traitée par les policiers et les magistrats, et les peines éventuellement infligées, en particulier si elles sont courtes, ne seront que peu ou tardivement appliquées. Ce phénomène est inquiétant car de plus en plus de victimes s'abstiennent de porter plainte, ce qui risque de déstabiliser nos institutions. Il demande au Gouvernement ce qu'il entend faire en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94166

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5085